



NOTE DE CADRAGE

Objet : Dispositif Avenir Saison 2026-2027

Secteur Accession, 12 août 2026,

Liste de diffusion :

- Référents Haut-Niveau des Liges.
- Responsables DAR et DAD identifiés en 2025-2026
- Élu en charge de la Haute Performance
- Directeur de la Performance.

OBJET

Cette note a pour objet de définir les orientations et les modalités d'organisation de la campagne 2026-2027 concernant la mise en place du dispositif de détection pour la Fédération.

Après une saison 2025-2026 avec 83% (87% N-1) des comités Départementaux qui ont déclaré avoir réalisé un DAD l'objectif pour cette nouvelle saison est d'atteindre les 90%.

Nous avons pu constater aussi la présence de 942 (1030 N-1) Minibad, poussins 1 ou 2 sur les différents DAD alors que la Fédération possède 15 407 licenciés et 4 576 compétiteurs.

Clairement pour cette nouvelle saison, nous devons travailler ensemble pour renforcer le dynamisme de ce dispositif. La diffusion de cette note en début de saison doit être l'un des éléments qui doit concourir à cette réussite.

COORDINATION

Pour cette saison, Loïc PARLON en tant que responsable du secteur est en charge du pilotage de ce dispositif. Pour toutes questions merci de prendre contact par :

Mail : loic.parlon@ffbad.org

Téléphone : 06 98 93 89 10

CALENDRIER



INFORMATIONS GENERALES

1°) Catégories concernées.

Attention, les catégories cibles pour la détection sont maintenant fixe à savoir :

- Cœur de cible prioritaire les P1 (né(e) en 2018) et P2 (né(e) en 2017).
- Possibilité d'avoir des P0 (né(e) en 2019)

Pour les P0, la participation au DAN garçons ou filles sera conditionnée aux observations des joueurs sur l'un des différents Brassages Nationaux Poussins même s'ils sont dans le quota du territoire.

2°) Obligation de participation aux différentes étapes.

La participation à toutes les étapes (DAD et DAR) est obligatoire pour postuler à l'échelon supérieur pour les poussins. Il y a juste 3 exceptions ci-dessous qui peuvent justifier une absence :

- 1°) Absence pour raison médicale ou blessure => Présence d'un certificat médical
- 2°) Sélection sur une compétition avec le Collectif France Avenir => Présence d'une convocation fédérale
- 3°) Participation au DAN la saison précédente comme P0 ou P1 (et n'ayant pas intégré le SAN) justifiant l'intégration au niveau du DAR sans passer par le DAD => Liste ci-dessous.

- **BYTYQI** Léonard, Poussin 2 (V3F 68)
- **CUKIERMAN** Sacha, Poussin 1 (Grenoble 38)
- **DANNER** Martin, Poussin 2 (BCSO 67)
- **DAGORN** Riwan, Poussin 2 (LFVK 56)
- **DE CASTRO THIEULIN** Paul, Poussin 2 (CBBL 71)
- **HOANG** Johnny, Poussin 2 (VEBAD 77)
- **LOVE** Maelan, Poussin 1 (BCJ 44)
- **MARCHETTI** Elio, Poussin 2 (BCD 21)
- **MINIER** Romain, Poussin 2 (COBRA 68)
- **NOELLE** Gabriel, Poussin 2 (BGR 30)
- **RAIMBOURG** Paul, Poussin 2 (YBC 76)
- **SOULARD** Martin, Poussin 2 (BC 49)
- **ZHENG** Robin, Poussin 2 (CUC 63)

3°) Quotas des places pour le DAN.

L'attribution des places au DAN repose désormais sur un système de quotas par ligue. Ce dispositif vise notamment à valoriser deux indicateurs sur lesquels nous devons poursuivre notre progression :

- le nombre de compétiteurs en P1 et P2 ;
- le pourcentage de compétiteurs P1 et P2 rapporté au nombre de licenciés de ces catégories.

Dans la continuité du cadre mis en place pour l'olympiade 2025-2029, la répartition des places entre les ligues s'appuiera donc sur ces deux critères, arrêtés au 30 avril 2027.

Les tableaux ci-dessous présentent l'actualisation de cette répartition, avec une évolution de **+2 % par rapport à la période 2021-2024.**

QUOTAS maximum Olympiade 2025-2028

	DAN identification garçons	
	Nombre compétiteurs	% compétiteurs au 30 avril
0 place	<100 compétiteurs	< 38%
1 place	+ de 100 compétiteurs	+ de 38%
2 places	+ de 175 compétiteurs	+ de 47%
3 places	+ de 250 compétiteurs	+ de 52%
4 places	+ de 325 compétiteurs	+ de 57%*
5 places	+ de 425 compétiteurs	+ de 62%*
6 places	+ de 525 compétiteurs	+ de 67%*

* conditions accessibles uniquement avec au moins 250 compétiteurs

	DAN identification filles	
	Nombre compétitrices	% compétitrices au 30 avril
0 place	<50 compétitrices	< 30 %
1 place	+ de 50 compétitrices	+ de 30 %
2 places	+ de 85 compétitrices	+ de 38%
3 places	+ de 140 compétitrices	+ de 45%
4 places	+ de 190 compétitrices	+ de 53%*
5 places	+ de 215 compétitrices	+ de 58%*
6 places	+ de 265 compétitrices	+ de 63%*

* conditions accessibles uniquement à partir de 130 compétitrices

A savoir que quoi qu'il arrive chaque ligue possèdera à minima 1 place par critère sur chaque DAN. Ainsi chaque ligue pourra proposer au moins 2 garçons et 2 filles.

⇒ Pour information, voici les résultats pour la saison dernière :

Données au 30 avril 2026						
Ligues	Moy garçon	Total garçons	Total compétiteurs	moy Filles	total filles	Total compétitrices
Auvergne-Rhône-Alpes	41,5%	810	336	32,8%	390	128
Bourgogne-Franche-Comté	33,2%	187	62	25,9%	108	28
Bretagne	32,0%	584	187	22,0%	273	60
Centre-Val de Loire	53,0%	468	248	36,0%	292	105
Grand Est	43,8%	664	291	29,2%	359	105
Hauts-de-France	29,7%	465	138	23,9%	289	69
Ile-de-France	32,5%	1283	417	22,9%	652	149
Normandie	36,4%	393	143	28,8%	163	47
Nouvelle-Aquitaine	34,5%	534	184	29,2%	319	93
Occitanie	41,3%	460	190	30,9%	249	77
Pays de la Loire	32,1%	524	168	26,9%	186	50
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37,8%	339	128	27,9%	165	46
FFBaD	37,1%	6711	2492	27,8%	3445	957

Un ou une licencié(e) compétiteur (trice) s'entend pas la réalisation d'au moins 1 match importé dans POONA au cours des 12 derniers mois (Promobad par exemple)

4°) Places attribuées par le Responsable du Dispositif Avenir National pour le DAN garçons et filles.

À la suite des observations sur les 3 brassages Nationaux Poussins, la DTN proposera une liste de 3 joueurs et 3 joueuses à « fort potentiel » au maximum. Ainsi ces joueurs et joueuses ne seront pas dans les quotas ligue.

La DTN respectera le classement de chaque ligue, ainsi il ne sera pas possible de prendre un joueur après le dernier non qualifié.

5°) Niveau pour un stage national.

Même si une ligue possède par les quotas un nombre de joueur (euse) éligible important ; il reste de la responsabilité du responsable DAR de ne proposer que les joueurs (euses) qui ont le niveau pour être sur un stage National.

Les places non attribuées pour une Ligue ne peuvent pas servir à un autre territoire.

6°) Minimas Physique pour intégrer le SAN.

Au regard des résultats des dernières saison lors des différents tests physiques, il apparaît important d'avoir des joueurs plus préparés à ce type de tests. Certains résultats sont également assez faibles lorsqu'on envisage d'intégrer le SAN la saison suivante. Ainsi voici pour cette nouvelle saison les minima à remplir sur certains tests pour envisager d'intégrer le SAN :

Filles :

Luc Léger : 5

Double saut en Corde à sauter en 2 minutes : 30

Multi-bonds : 8M

Garçons :

Luc Léger : 5

Double saut en Corde à sauter en 2 minutes : 30

Multi-bonds : 8M

Pour rappel, le protocole de tous les tests physiques est à retrouver [ici](#) :

7°) Concernant les Territoires Ultramarins.

Pour les territoires ultramarins, la détection peut se faire par la mise en place des DAD-DAR avec l'intégration des joueurs Poussins et Benjamins sur le stage ultra-marins en amont de la phase qualificative du France Jeunes. Ceci permettra d'être identifié par les entraîneurs nationaux présents sur ce stage.

DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre des DAD-DAR reste sous le pilotage des ETR avec si possible un référent Dispositif Avenir identifié dans chaque Ligue. Le listing des personnes identifiées par la FFBaD comme responsable DAD et DAR se trouve en annexe de ce document. Pour effectuer des modifications merci d'utiliser [ce lien](#)

1°) Dispositif Avenir Départemental (D.A.D) :

Dans le cadre de notre volonté de renforcer le projet féminin, il est important de ne pas fermer trop rapidement la porte à des jeunes filles présentant de réelles qualités sportives et athlétiques. À 9-10 ans, une joueuse peut encore disposer d'une marge de progression importante pour développer les qualités spécifiques nécessaires à la pratique du badminton.

Ainsi, à travers une activité extra-badminton, le responsable du DAD pourra porter une attention particulière à certaines qualités telles que l'engagement, la résilience, la combativité ou plus largement le potentiel athlétique. S'il identifie chez une joueuse un profil particulièrement intéressant sur ces dimensions, il pourra proposer son intégration au niveau DAR, même si celle-ci se montre encore des difficultés sur tout ou partie des quatre situations d'évaluation badminton.

Cette possibilité doit nous permettre de ne pas écarter trop tôt des profils féminins à potentiel, dont les qualités spécifiques au badminton peuvent encore se construire et se développer. Le nouveau fichier de suivi du joueur intègre désormais une case « Athlète féminine identifiée », permettant au responsable du DAD de signaler et de justifier ce type de proposition.

Afin de collecter l'ensemble des éléments pour l'organisation de votre DAD, vous pouvez télécharger le document d'accompagnement avec le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/s/4oljna5oej2jls4/DAD%20document%20d%27accompagnement%202022-2023.pdf?dl=0>

En pièce jointe du document, vous pourrez avoir accès au :

- Logiciel de Ronde Suisse Excel
- **Fichier de Suivi Joueur à remplir pour proposer vos joueurs au DAR**

Pour les utilisateurs d'ordinateurs Apple il est important d'ouvrir le fichier avec « Adobe Acrobat » et non « Aperçu »

Période : dernier trimestre de l'année civile avec possibilité de le faire sur le début de l'année 2026 en fonction de la date du DAR sur le territoire.

Lien déclaration DAD : [ici](#)

Lien bilan DAD : [ici](#)

2°) Dispositif Avenir Régional (D.A.R) :

Afin de collecter l'ensemble des éléments pour l'organisation de votre DAR, vous pouvez télécharger le document d'accompagnement avec le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/s/xgy0wvmf8xfdcpl/DAR%20doc%20accompagnement%202022%3A2023.pdf?dl=0>

Pour les utilisateurs d'ordinateurs Apple il est important d'ouvrir le fichier avec « Adobe Acrobat » et non « Aperçu »

Période : Premier trimestre de l'année civile avec possibilité de le faire jusqu'au mois d'avril 2027.

Attention néanmoins de pouvoir transmettre les propositions des joueurs pour le DAN pour le 30 avril

Lien déclaration DAR : [ici](#)

Lien bilan DAR : [ici](#)

La liste des joueurs pour le DAN garçons et filles se fait par l'intermédiaire du bilan en ligne.

3°) Dispositif Avenir National filles :

Le DAN filles se déroulera sur le CREPS de Bourges du **vendredi 25 juin 19h au lundi 28 juin 15h30**.

Les objectifs de cette action seront :

- Regrouper les U11/U10 sur un stage national pour qu'ils vivent une première expérience avec la DTN.
- Proposition d'intégration des joueurs dans le SAN (Suivi Avenir National) 1^{ère} année dès la saison suivante.
- Aider à l'orientation des entraînements au sein des clubs (au travers de l'invitation des entraîneurs des joueuses sélectionnés) dans les contenus individuels d'entraînement.
- Établir un bilan individuel au regard des priorités hautes du PFJJ des 9-13 ans.

Prise en charge FFBaD : Pension complète des joueurs et entraîneurs sur le DAN ainsi que les frais pédagogiques. Les déplacements ainsi que les salaires éventuels ne sont pas pris en charge.

4°) Dispositif Avenir National garçons :

Le DAN garçons se déroulera sur le CREPS de Bourges du **mardi 29 juin 19h au vendredi 2 juillet 15h30**. Les objectifs de cette action seront :

- Regrouper les U11/U10 sur un stage national pour qu'ils vivent une première expérience avec la DTN.
- Proposition d'intégration des joueurs dans le SAN (Suivi Avenir National) 1^{ère} année dès la saison suivante.
- Aider à l'orientation des entraînements au sein des clubs (au travers de l'invitation des entraîneurs des joueurs sélectionnés) dans les contenus individuels d'entraînement.
- Établir un bilan individuel au regard des priorités hautes du PFJJ des 9-13 ans.

Prise en charge FFBaD : Pension complète des joueurs et entraîneurs sur le DAN ainsi que les frais pédagogiques. Les déplacements ainsi que les salaires éventuels ne sont pas pris en charge.